

**AVIS DE CREATION  
DE TITRE DE PROPRIETE**

**Société par Actions Simplifiée " Alain SPADONI & Associés,  
Notaires ", titulaire d'un Office Notarial à AJACCIO (Corse-du-Sud), 3  
avenue Eugène Macchini, Immeuble « Le Régent »,**

**COMMUNE de PETRETO-BICCHISANO (Corse du Sud)**

**Date de l'acte : 21 mars 2023**

Suivant acte authentique reçu sous le sceau de l'Etat par **Maître Antoine SANTUCCI**, Notaire au sein de l'Etude à AJACCIO (Corse du sud),

Il a été dressé conformément à l'article 1 de la loi du 06 mars 2017, un acte de notoriété constatant une possession répondant aux conditions de la prescription acquisitive et aux dispositions des articles 2261 et 2272 du Code Civil au profit de :

**A LA REQUETE DE :**

Madame Thérèse **LEONETTI**, sans profession, demeurant à CUTTOLI-CORTICCHIATO (20167) Plaine de Cuttoli. Née à PETRETO-BICCHISANO (20140), le 29 novembre 1944. Veuve de Monsieur Gabriel Jean Baptiste **NASI** et non remariée.

**Dans un ensemble immobilier lieudité « Costa »** : section D n° 633 pour une contenance de 04a 00ca.

**Le lot de copropriété n° 5** : Un local commercial situé au rez-de-chaussée au nord de la bâtisse. Et la quote-part indéterminée de la propriété du sol et des parties communes générales.

Conformément à l'article 1 de la loi du 06 mars 2017 :

*« Lorsqu'un acte de Notoriété porte sur un immeuble situé en Corse et constate une possession répondant aux conditions de la prescription acquisitive, il fait foi de la possession, sauf preuve contraire.*

*Il ne peut être contesté que dans un délai de 5 ans à compter de la dernière des publications de cet acte par voie d'affichage, sur un site internet et au service de la publicité foncière. »*

Le présent avis sera affiché en Mairie pendant TROIS (03) mois.

L'avis de réception de la Préfecture devra être envoyé à l'adresse mail suivante : [prescriptives.spadonietassociés.20004@notaires.fr](mailto:prescriptives.spadonietassociés.20004@notaires.fr).

**Pour Avis  
Maître Antoine SANTUCCI  
Notaire**